



L'éducation, clé de la fin du mariage des enfants au Sahel

Au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger, les filles sont confrontées à un taux de mariage d'enfants parmi les plus élevés au monde. Cette pratique préjudiciable bride à la fois leurs perspectives et le développement de la région.

Le mariage des enfants a des répercussions durables qui portent préjudice au pays à tous les niveaux. Une fois mariées, les filles sont davantage exposées à la déscolarisation, aux grossesses et à la maternité sans y être prêtes, ainsi qu'aux violences domestiques. Elles risquent aussi d'être limitées dans leurs décisions et leurs revenus, et ce tout au long de leur vie. Le mariage des enfants alimente le cycle de la pauvreté, car en privant les filles de la possibilité de décrocher un emploi et d'acquérir des compétences, on les piège dans un cercle vicieux. Quant aux conséquences pour leur pays, elles ne sont pas moins alarmantes : selon des estimations de la Banque mondiale, les coûts cumulés du mariage des enfants entre 2014 et 2030 dépasseront 5 trillions de dollars à l'échelle mondiale.

Les pays du G7 ont la possibilité d'accélérer le développement du Sahel : en prenant des mesures axées sur les causes profondes du mariage des enfants, ils donneront à chacun les moyens de s'épanouir et de contribuer à leur communauté.

L'éducation est la clé pour ouvrir les perspectives des filles au Sahel. Plus leur scolarité est longue, moins les filles risquent d'être mariées avant l'âge de 18 ans et d'avoir des enfants dès l'adolescence. C'est à travers l'éducation que les filles peuvent acquérir les compétences et saisir les opportunités nécessaires pour s'extraire, avec leur famille, de la pauvreté, en gagnant au passage assez de connaissances et de confiance pour décider de leur avenir.

Nous appelons les dirigeants du G7 à :

1. **doubler** les aides globales allouées à l'éducation de base et secondaire dans les pays du G5 Sahel pour une durée minimale de trois ans, afin de compenser les carences actuelles en matière de financement de l'éducation.
2. **reconnaître** que le mariage des enfants compte parmi les principaux obstacles à l'éducation dans de nombreux pays, et refléter cet état de fait dans les engagements politiques et financiers du G7.
3. **appuyer** les programmes et les politiques qui garantissent aux filles l'accès à une éducation de base et secondaire de qualité, en toute sécurité ; et s'engager à augmenter l'assistance en matière d'éducation dans toute l'Afrique, en particulier dans les pays où de sérieux obstacles freinent l'éducation des filles.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Zoe Birchall : zoe.birchall@girlsnotbrides.org

Sahel : Focus sur le mariage des enfants

L'accès des filles à l'éducation doit être au cœur des actions de développement menées au Sahel. En investissant en faveur de l'éducation dans toute la région, les dirigeants du G7 peuvent faire reculer la pauvreté, baisser le taux de mariage d'enfants et aider les filles à prendre leur avenir en main.

Tchad

Le Tchad possède le **troisième taux de mariage d'enfants au monde** : 67 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 30 % avant l'âge de 15 ans. En raison des déplacements de populations à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, l'insécurité est en hausse, entraînant avec elle le taux de mariage d'enfants. Au Tchad, les filles déscolarisées sont mariées à l'âge de 16 ans en moyenne, contre 19 ans pour celles qui ont terminé leur scolarité secondaire.

- **Contexte juridique** : l'âge minimum du mariage est fixé à 18 ans, mais il est légal de marier les filles dès 13 ans en vertu du droit coutumier.
- **Plan d'action national pour l'éducation** : cherche à combler les lacunes du système scolaire, notamment en termes de qualité de l'enseignement et d'affectation des enseignants, sans pour autant inscrire le mariage des enfants au nombre des obstacles à l'éducation.
- **Nous appelons le gouvernement du Tchad** à reconnaître que le mariage des enfants constitue un obstacle à l'éducation et à veiller à ce que les plans d'action en la matière tiennent compte des besoins des filles exposées au mariage des enfants, et des filles déjà mariées.

Niger

C'est au Niger que l'on trouve le premier taux de mariage d'enfants au monde. Avec 676 000 filles-épouses, ce pays est aussi le quatorzième en termes de nombre absolu de filles déjà mariées. Au Niger, 76 % des filles sont mariées avant leur 18^e anniversaire et 28 % avant leurs 15 ans. Selon une étude menée en 2017 par la Banque mondiale, **mettre fin au mariage des enfants au Niger pourrait faire économiser plus de 25 milliards de dollars US au pays à l'horizon 2030.** Au Niger, de nombreuses filles sont déscolarisées ou exclues en raison de résultats scolaires insuffisants et d'un environnement dangereux, situation qui les expose davantage au mariage précoce, faute d'alternatives.

- **Contexte juridique** : l'âge minimum légal du mariage est fixé à 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons. Mais les mineurs peuvent être mariés plus tôt sur autorisation parentale, tandis que le Président peut accorder des dérogations exceptionnelles.
- **Plan d'action national pour l'éducation** : reconnaît que le mariage précoce et forcé est un obstacle à l'amélioration des conditions de vie des femmes, mais des difficultés viennent freiner sa mise en œuvre et l'évolution du secteur.
- **Nous appelons le gouvernement du Niger** à mener à bien son plan d'action national pour l'éducation en déployant des stratégies de mise en œuvre efficaces pour mettre fin au mariage des enfants, qui fait obstacle à l'éducation à tous les niveaux du système scolaire. Dans ce cadre, nous l'appelons aussi à veiller à ce que toutes les filles aient accès, en toute sécurité, à une éducation de qualité.

Burkina Faso

Le Burkina Faso possède le **cinquième taux de mariage d'enfants au monde** : 52 % des filles sont mariées avant leur 18^e anniversaire et 10 % avant l'âge de 15 ans. Selon une étude de la Banque mondiale, **mettre fin au mariage des enfants au Burkina Faso pourrait générer 179 millions de dollars en gains et productivité**. Au Burkina Faso, les filles qui n'ont pas reçu d'éducation scolaire sont mariées plus tôt que celles qui ont terminé leur scolarité secondaire ou supérieure.

- **Contexte juridique** : l'âge minimum du mariage est de 17 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons. Les filles peuvent toutefois se marier dès 15 ans sur autorisation d'un tribunal civil.
- **Plan d'action national pour l'éducation** : le plan pour l'éducation instauré par le Burkina Faso pour 2017-2030 donne la priorité à l'éducation de qualité pour tous.
- **Nous appelons le gouvernement du Burkina Faso** à faire reculer les inégalités en mettant fin au mariage des enfants, véritable obstacle à l'éducation des filles, et à garantir la scolarisation des filles.

Mali

Le Mali possède le **sixième taux de mariage d'enfants au monde** : 52 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 17 % avant leur 15^e anniversaire. Selon une étude menée par la Banque mondiale en 2017, **mettre fin au mariage des enfants au Mali pourrait générer des gains en productivité de l'ordre de 174,8 millions de dollars US**.

- **Contexte juridique** : l'âge minimum légal du mariage est de 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons. Mais le mariage est possible dès 15 ans sur autorisation du chef de circonscription administrative et autorisation parentale.
- **L'ÉDUCATION EST LA CLÉ** : parmi les femmes qui n'ont pas dépassé l'éducation primaire, 50 % étaient mariées avant l'âge de 18 ans, contre 18 % pour celles qui ont achevé le deuxième cycle d'éducation secondaire.
- **Plan d'action national pour l'éducation** : en préparation.
- **Nous appelons le gouvernement du Mali** à tenir son engagement de réduction des inégalités entre les genres dans le système scolaire (l'une des causes principales du mariage des enfants et de la déscolarisation) et à inclure des programmes complets en faveur de l'éducation des filles à son Plan d'action national pour l'éducation.

Mauritanie

La Mauritanie possède le **vingtième taux de mariage d'enfants au monde** : 37 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 18 % avant leurs 15 ans. Parmi les femmes qui n'ont pas reçu d'éducation scolaire, 43 % ont été mariées alors qu'elles étaient enfants, contre seulement 22 % pour celles qui ont terminé leur scolarité secondaire ou supérieure.

- **Contexte juridique** : l'âge minimum légal du mariage est de 18 ans, sans exception. Les articles 9 et 10 de la Loi portant code du statut personnel de 2001 stipulent qu'une femme majeure ne peut être mariée sans son propre consentement et la présence de son tuteur (qui doit être de sexe masculin et de confession musulmane). Le silence de la femme vaut cependant consentement.
- **Plan d'action national pour l'éducation** : si des progrès ont été faits au niveau de l'éducation primaire, le taux de scolarisation reste bas au niveau secondaire.
- **Nous appelons le gouvernement de la Mauritanie** à mener à bien l'achèvement universel du secondaire, comme prévu par son Plan d'action national pour l'éducation.